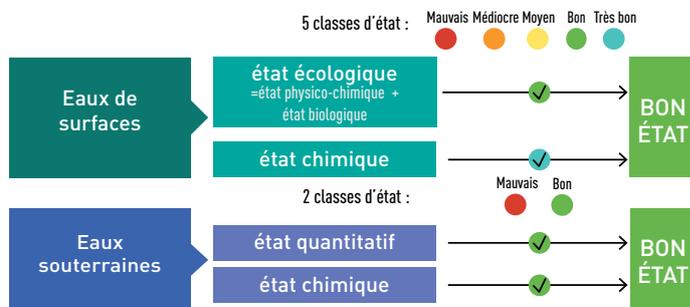


DÉFINITION

La **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** fixe la politique globale dans le domaine de l'eau depuis 2000 à l'échelle de l'Europe. La DCE « compartimente » les milieux aquatiques en **masses d'eau superficielles** (portion d'eau située en surface) et **masses d'eau souterraines** (volume d'eau à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères). C'est la DCE qui fixe le principe de **non-détérioration** de l'état des eaux et d'atteinte du **bon état**.



Réalisation ORB d'après AELB *Le moins bon classement l'emporte

Les comités de bassin Seine-Normandie et Loire-Bretagne, adoptent un état des lieux tous les 6 ans, indiquant l'état actuel des masses d'eau et le risque qu'elles ne soient pas en bon état dans les 6 ans à venir.

LES ENJEUX

La pollution des milieux aquatiques (origines industrielles, agricoles ou issue de collectivités) occasionne des impacts négatifs sur la ressource en eau et engendre des **traitements** pour rendre l'eau potable (le coût de l'eau s'en trouve considérablement augmenté). L'eau polluée rend aussi l'**habitat inhospitalier** en provoquant par exemple une **eutrophisation** du milieu (développement d'algues suite à une trop forte concentration en nitrates et phosphates). L'eutrophisation prive alors le milieu en oxygène, nécessaire à la respiration de nombreux animaux et végétaux.

Les pollutions peuvent aussi être sous forme de **déchets comme les plastiques**, qui dégradent aussi les milieux en affectant le cycle de vie des espèces (ingestion et toxicité induite).

La région Centre-Val de Loire compte près de **480 masses d'eau superficielles**. Le sous-sol régional est couvert de nappes souterraines mais seules celles renouvelées annuellement sont exploitées. **7 % des prélèvements d'eau souterraine servent à alimenter 90 % de la population en eau potable** (55 % des prélèvements sont à usage de l'irrigation, 34 % pour la production d'énergie).

Les **projections climatiques régionales** (étude Explore 2070) présagent une **baisse des recharges des nappes de -25 à -30 %**, et d'épisodes de sécheresse estivaux causant des **étiages plus longs en durée**. Assurer la quantité et la qualité de l'eau sont donc des enjeux de taille pour la région.

EN CHIFFRES

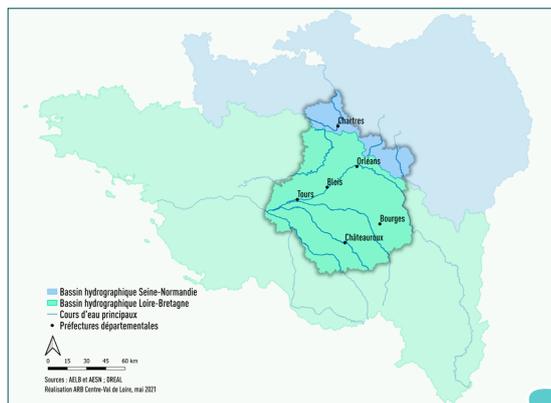
10 000

km de cours d'eau (source RHT*)

*Réseau hydrographique théorique

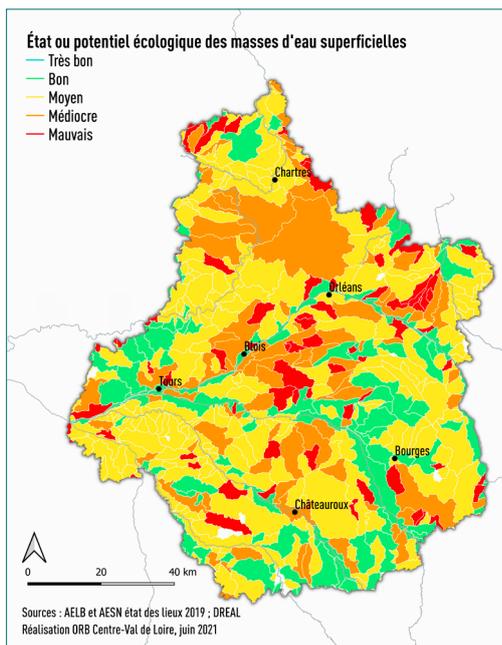
7

grandes vallées alluviales



État des masses d'eau superficielles

82 % de ces masses d'eau ne sont pas en « bon état écologique » (47 % sont en état moyen, 20 % en état médiocre et 15% en mauvais état). Plusieurs paramètres sont responsables de cette situation. Sur la partie Loire-Bretagne, il s'agit principalement de l'état de la population piscicole et de la quantité d'oxygène présente dans l'eau. Pour la partie Seine-Normandie, les principaux facteurs déclassants sont les macro-invertébrés (crustacés, larves d'insectes, mollusques) et les diatomées (algues microscopiques). Ces paramètres sont explicités dans la version complète de l'indicateur en ligne.

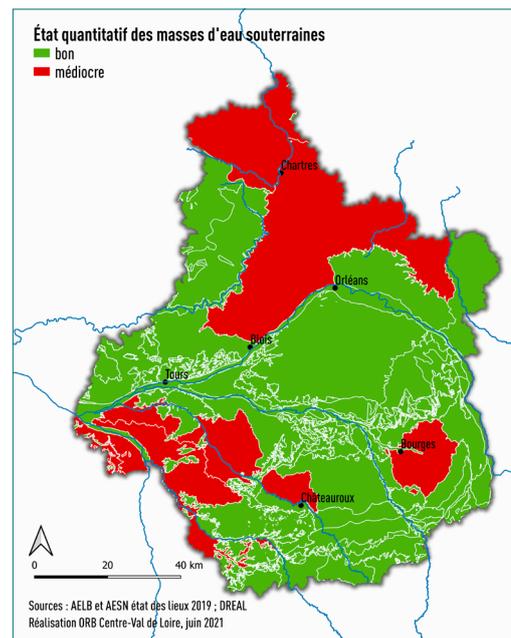


18 %

des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, à-même de fournir habitats et alimentation à la faune et la flore aquatique

État des masses d'eau souterraines

41 % des masses d'eau souterraines sont en état chimique médiocre. Les principaux facteurs chimiques déclassant les masses d'eau souterraines sont les **nitrate**s et les **pesticides** (tout usage confondu). L'ajout des molécules chimiques médicamenteuses est en cours pour intégrer aussi cette pollution chimique. Le traitement des eaux pour les potabiliser a un coût élevé et n'est pas pérenne. Les efforts à faire pour réduire les pollutions à la source sont majeurs si l'on souhaite enrayer le déclassement des eaux à la consommation. L'état quantitatif est aussi à considérer, tant pour la disponibilité de l'eau pour les usages, que pour le bon fonctionnement des écosystèmes.



17 %

des masses d'eau souterraines sont en état quantitatif médiocre

LES PERSPECTIVES

Pour fixer des objectifs à l'horizon 2027 et mettre en place des actions adaptées, une **évaluation des risques de non-atteinte des objectifs** est réalisée dans l'état des lieux. Elle exprime la tendance d'évolution des pressions d'ici 2027, **si aucune nouvelle action n'est engagée**. Ainsi :

17 %

des masses d'eau souterraines en région risquent la non-atteinte des objectifs de **bon état quantitatif** d'ici 2027

52 %

des masses d'eau souterraines en région risquent la non-atteinte des objectifs de **bon état chimique** d'ici 2027

Les prélèvements en eau potable et autres usages, ainsi que les trajectoires climatiques (étiages sévères et baisse de recharge des nappes) sont à intégrer dans ce contexte. **Les solutions d'adaptations fondées sur la nature** (végétaliser les sols, préserver et restaurer les fonctions naturelles des cours d'eau et zones humides ...) **sont essentielles pour lutter contre les restrictions en cas de sécheresse répétitive, et favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols** (désimperméabilisation).